

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 MARS 2011**

L'an deux mille onze, le dix-sept mars, à vingt heures quarante cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Epinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de trente six, puis trente sept à partir de vingt heures cinquante minutes, et trente huit à partir de vingt heures cinquante cinq minutes, sous la présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le onze précédent.

Etaient Présents :

M. CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, M. KONIECZNY, Mme ESPINASSE, M. FLANDIN, Mme LE GLOANNEC, M. SAIDANI, Mme BASTIDE, M. BOURDI, Mme BLIN, M. LE DANOIS, Mme AZZOUZ, M. TILLIET, Melle BEN CHEIKH, Adjoints au Maire, Mme FAIVRE, M. REDON, Melle KAIS (à partir de vingt heure et cinquante minutes), M. KASSAMALY, Mme GAUTIER, M. FARRAGUT, Mme MHEBIK, M. BOURCIER, Mme PONTHER, MM. ZEITOUN, OBERTAN, LISON, Mme TUFFERY-TOULLEC, MM.GUY, LESKO, Mme DE MOURA, MM. KOUMOU, TRIGANCE, Mme HARDY-DOURNES, M. CHALLAL (à partir de vingt heures cinquante cinq minutes), Mme MATMATI, Melle DOUMBIA, M. RIGAULT, Mme CAILLEUX, M. TAVARES, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Melle KAIS représentée par M. SAIDANI (jusqu'à vingt heures et cinquante minutes),
M. LEROY représenté par Mme ESPINASSE,
M. LOCRAZ représenté par Mme LE GLOANNEC,
Mme COHEN représentée par M. FLANDIN,
Melle TABOUREAU représentée par M. KONIECZNY,
Mme CROZAT représentée par Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine.

Absent :

M. CHALLAL (jusqu'à vingt heures cinquante cinq minutes),

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance, Madame Eugénie PONTHER ayant obtenu 43 voix pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CM110317 - 1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PROCEDE à l'élection d'un secrétaire de séance.

A obtenu :

Madame Eugénie PONTHER voix : 42

Madame Eugénie PONTHER est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

CM110317 - 2 - ADHÉSION DE PRINCIPE DE LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE À DIVERS ORGANISMES OU ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2011

Nom de l'association	Secteur	Montant 2010
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE	Elus	7366.35 €
Association des Maires d'Ile-de-France	Elus	4 287,00 €
Synd.intercom.de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication	Technique	15576.60 €
Association des Directeurs Généraux de Seine Saint Denis	D.G.S.	160,00 €
Association La Seine en partage	Technique	3 000,00 €
Villes et Banlieues	Elus	2755,00 €
Institut de formation d'animateurs de collectivités de Seine-Saint-Denis	D.S.G.	4127,84 €
Elu(es) contre les violences faites aux femmes	Elus	750,00 €
Association Immeuble en fêtes	Vie des Quartiers	1800,00 €
Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes	Scolaire/D.R.H.	30,00 €
Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée	Social	830,00 €
Association des Archivistes Français	Direction Générale	95,00 €
Amicale des locataires et des copropriétaires	D.A.G.	200,00 €
Association des utilisateurs Logitud	Affaires générales	250,00 €
Club des Utilisateurs Coriolis	Financier	50,00 €
Club des informaticiens des collectivités territoriales	Informatique	320,00 €
Associations des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Utilisateurs de CIVITAS	Ressources Humaines	366,00 €
Profession banlieue	Mission ville	2 514,00 €
Centre National de la Cinématographie	Culturel	100,00 €
Cinémas 93	Culturel	150,00 €
Association Culturelle Contre les Exclusions et les Ségrégations	Culturel	35,00 €
Association Les Amis de la joie par les livres	Culturel	30,00 €
MAAD 93	Culturel	105,00 €
SIFUREP Syndicat des Communes de la région parisienne pour le service funéraire	Population	1444.38 €
Association Astuce	Population	240,00 €
		51077.88 €

Ont voté pour : 41

N'a pas participé au vote: 1

CM110317 - 3 - RAPPORT D'ACTIVITE 2009 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication pour l'année 2009.

CM110317 - 4 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLÈGE ROBESPIERRE POUR UN VOYAGE SCOLAIRE EN ALLEMAGNE

DECIDE de verser au collège Robespierre une subvention exceptionnelle de 1.000 € (Mille euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM110317 - 5 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLÈGE JEAN VIGO POUR UN VOYAGE SCOLAIRE EN ITALIE

DECIDE de verser au collège Jean Vigo une subvention exceptionnelle de 1 000 €(Mille euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM110317 - 6 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION CULTURELLE JEAN JAURÈS – ANNÉE 2011

DECIDE de verser à l'«Association Culturelle Jean Jaurès» une subvention de fonctionnement de 468 €(quatre cent soixante huit euros) pour l'année 2011.

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM110317 - 7 - DEMANDES DE SUBVENTIONS ET APPELS AUX FINANCEMENTS PRIVÉS POUR LES PROJETS DE LA D.A.C.R.I. – ANNÉE 2011

AUTORISE les recherches de financements complémentaires pour les projets 2011 suivants :

A - Subventions de fonctionnement :

- *«Imaginaire et jardin»* et *«Ateliers d'écriture et d'illustration»* et leurs déclinaisons internationales,
- *«Classe d'orchestre au collège Jean Vigo»*
- *«Actions musicales , chorégraphiques et théâtrales»* de la M.T.D.
- *«Cinémoi»*
- *«Créa cité»*

- «Arts vivants hors-les-murs»
- «Faciliter l'accès aux spectacles»

B - Subventions d'investissement

- restructuration de la salle de spectacles et de l'accueil du P.M.O.
- projet d'auditorium au Conservatoire municipal

auprès de tous les organismes institutionnels ou privés susceptibles d'être intéressés par ces projets.

AUTORISE le Maire à signer les pièces afférentes aux dossiers (conventions d'aide financière.....)

Ont voté pour : 43

CM110317 - 8 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'EDUCATION NATIONALE POUR LES ACTIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES EN MILIEU SCOLAIRE – ANNÉE 2011

APPROUVE la convention pour les actions artistiques et culturelles en milieu scolaire, conclue pour l'année 2011 entre la Ville d'Epinay-sur-Seine et l'Education Nationale.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les représentants de l'Education Nationale.

DIT que la dépense globale, correspondant à ces actions, estimée à 255 312,00 € (deux cent cinquante cinq mille trois cent douze euros) est inscrite au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM110317 - 9 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION ORCHESTRE D'HARMONIE D'EPINAY-SUR-SEINE (O.H.E.S.) - ANNÉE 2011

APPROUVE la convention à intervenir entre la Ville d'Epinay-sur-Seine et l'association «Orchestre d'Harmonie d'Epinay-sur-Seine», fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière et matérielle de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

DECIDE de verser à l'association «Orchestre d'Harmonie d'Epinay-sur-Seine» une subvention de 18 000 €(Dix huit mille euros).

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM110317 - 10 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION SAINT-MEDARD POUR L'ORGUE ET SON RAYONNEMENT (A.S.M.O.R.) – ANNEE 2011

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement entre la Ville d'Epina-sur-Seine et l'«Association Saint Médard pour l'Orgue et son Rayonnement».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DECIDE de verser à l'«Association Saint Médard pour l'orgue et son rayonnement» une subvention de 1 556 €(Mille cinq cent cinquante six euros) pour l'année 2011.

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM110317 - 11 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION DE JUMELAGES D'EPINAY (A.J.E.) – ANNÉE 2011

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement entre la Ville d'Epina-sur-Seine et «l'Association des jumelages d'Epina» (A.J.E.) fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière et matérielle de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

DECIDE de verser à l'A.J.E. une subvention de 6 100 €(Six mille cent euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM110317 - 12 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION UNION DES ARTISTES D'EPINAY - ANNÉE 2011

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement entre la Ville d'Epina-sur-Seine et l'association «Union des Artistes d'Epina»,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

DECIDE de verser à l'association «Union des Artistes d'Epina» une subvention de 3 110 € (trois mille cent dix euros) pour l'année 2011,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM110317 - 13 - TARIFS DES DROITS ANNUELS D'INSCRIPTION ET DES LOCATIONS D'INSTRUMENTS AU CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE – ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012

APPROUVE les tarifs suivants, applicables à compter du 1^{er} juin 2011 :

DROITS ANNUELS D'INSCRIPTION - Année scolaire 2011-2012							
		A	B	C	D	E	F
CODE TARIF	VALEUR DU QUOTIENT FAMILIAL ANNEE 2011-2012	INSTRUMENT AVEC FORMATION MUSICALE	INSTRUMENT SANS FORMATION MUSICALE	DANSE	EVEIL MUSICAL OU INITIATION DANSE	ATELIER	CREDIT 20 H
1	de 0 € à 69 €	66 €	54 €	55 €	34 €	95 €	161 €
2	de 70 € à 128 €	71 €	58 €	60 €	37 €		
3	de 129 € à 200 €	84 €	67 €	66 €	42 €		
4	de 201 € à 273 €	98 €	76 €	71 €	48 €		
5	de 274 € à 370 €	122 €	100 €	90 €	62 €		
6	de 371 € à 467 €	147 €	116 €	98 €	73 €		
7	de 468 € à 563 €	173 €	140 €	113 €	87 €		
8	de 564 € à 709 €	198 €	156 €	121 €	99 €		
9	de 710 € à 1.072 €	218 €	174 €	132 €	109 €		
10	de 1.073 € et plus	282 €	225 €	165 €	142 €		
14	Hors commune	282 €	225 €	165 €	142 €	150 €	201 €

LEGENDE	
TARIF A	Cursus complet
TARIF B	Instrument seul, si niveau de formation musicale certifié
TARIF C	Danse
TARIF D	Eveil danse et musique (4-6ans) / Initiation danse (6-8ans) - cours de 45 mn
TARIF E	Ateliers = ensemble vocal féminin / Jazz / Musique de chambre / Orchestre / M.A.O / Danse adultes / Chorale enfants / "Atelier tournant " seul pour élèves arrivant en cours d'année / Formation musicale seule / Atelier collège conventionné.
TARIF F	Crédit 20 h d'instrument - réservé à des élèves ayant terminé leur cursus.

LOCATION D'INSTRUMENT		
LOCATION	Tous les quatre mois	Annuel
TARIF PLEIN	34 €	100 €
ABATTEMENT 20 % PAR INSTRUMENT SUPPLEMENTAIRE	28 €	79 €

LOCATION DU STUDIO DE DANSE	
TARIF HORAIRE	12 €

Ont voté pour : 43

CM110317 - 14 - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITÉ PARIS XIII – JANVIER – JUIN 2011

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de partenariat avec l'université Paris XIII.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal

Ont voté pour : 43

CM110317 - 15 - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'UNION FRANÇAISE DU FILM POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE (U.F.F.E.J.) POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF D'ÉDUCATION AU CINÉMA CINÉBAMBINO - ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de financement avec l'association l'U.F.F.E.J., fixant le montant de la subvention pour l'année scolaire 2010/2011 à 10 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant,

DECIDE le versement du solde de cette subvention soit 3 000 €(trois mille euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM110317 - 16 - RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNANTS DANS LE CADRE DES PROJETS EUROPÉENS COMENIUS REGIO

APPROUVE le recrutement d'intervenants pour la mise en oeuvre des projets européens Comenius Regio suivants :

- *«Tyne 2 Seine 2 - Les livres, des ponts culturels»*, avec la Ville jumelle anglaise de South Tyneside,
- *«Pédagogie active dans le domaine du développement de la biodiversité dans les villes»*, avec la Ville jumelle allemande d'Oberursel.
-

DECIDE de fixer la rémunération des intervenants ayant le statut de fonctionnaire au taux horaire de 14.46 €bruts pour les intervenants professeurs de collège,

DECIDE de fixer la rémunération des intervenants ayant le statut de fonctionnaire au taux horaire de 13.10 €bruts pour les intervenants instituteurs en élémentaire,

DECIDE de fixer la rémunération des autres intervenants vacataires au taux horaire de 90% du taux appliqué aux intervenants instituteurs en élémentaire auxquels s'ajoutent 10% de congés payés,

DIT que la dépense sera imputée au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM110317 - 17 - SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS - ANNÉE 2011

APPROUVE l'attribution de subventions municipales aux associations pour l'année 2011 comme suit :

A Chat Malin	800,00 €
Aquarelle, Arts et Passions	1 400,00 €
Episurscène	500,00 €
Jeunesse en Mouvement	500,00 €
Le Pommier	450,00 €
Les P'tites canailles en récré	300,00 €
Société Philatélique d'Epina y	500,00 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM110317 - 18 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES - ANNÉE 2011

APPROUVE l'attribution de subventions municipales aux associations patriotiques pour l'année 2011 comme suit :

- Association des Anciens Combattants de l'Union Française (A.C.U.F.) :	275,00 €
- Union Française des Anciens Combattants (U.F.A.C.) :	275,00 €
- Fédération Nationale des Anciens Combattants Algérie, Maroc, Tunisie :	275,00 €
- Union Nationale des Combattants (U.N.C.) :	330,00 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM110317 - 19 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE L'ASSOCIATION ASCRA ET LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE – ANNÉE 2011

APPROUVE la convention à intervenir avec l'association A.S.C.R.A. fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière de la commune pour l'année 2011.

FIXE le montant de la subvention pour 2011 à 5 200 €(cinq mille deux cents Euros).

DIT que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 43

CM110317 - 20 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE L'ASSOCIATION UNASCO ET LA VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE – ANNEE 2011

APPROUVE la convention à intervenir avec l'association U.N.A.S.C.O. fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière de la commune pour l'année 2011.

FIXE le montant de la subvention pour 2011 à 2 000 €(deux mille euros).

DIT que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 43

CM110317 - 21 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB DES AGENTS COMMUNAUX D'EPINAY-SUR-SEINE – ANNÉE 2011

DECIDE d'allouer une subvention à l'association Football Club des Employés Communaux d'Épinay-sur-Seine pour l'année 2011 dont le montant s'élève à 500 €(cinq cents euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

CM110317 - 22 - APPROBATION DE LA CONVENTION N° 11.032 D'ATTRIBUTION DE CHÉQUIERS LECTURE AUX ENFANTS PARTICIPANT AUX ACTIVITÉS D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE DANS LES STRUCTURES AGRÉÉES CLAS DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION «LIRE ÉCRIRE GRANDIR EN SEINE-SAINT-DENIS – EDITION 2010-2011» DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CONCERNANT LE CENTRE SOCIOCULTUREL LA SOURCE LES PRESLES

APPROUVE les termes de la convention d'attribution d'un chéquier-lecture d'une valeur de 45 € dans le cadre de l'opération «Lire-Ecrire-Grandir en Seine-Saint-Denis» à chaque enfant inscrit à l'accompagnement scolaire du centre socioculturel La Source – Les Presles pour l'année scolaire 2010/2011, dans la limite des places agréées par le Comité Départemental de Pilotage du CLAS, soit 114 enfants.

Ont voté pour : 43

CM110317 - 23 - APPROBATION DE LA CONVENTION N° 11.033 D'ATTRIBUTION DE CHÉQUIERS LECTURE AUX ENFANTS PARTICIPANT AUX ACTIVITÉS D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE DANS LES STRUCTURES AGRÉÉES CLAS DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION «LIRE ÉCRIRE GRANDIR EN SEINE-SAINT-DENIS – EDITION 2010/2011» DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CONCERNANT LE CENTRE SOCIOCULTUREL MAISON DU CENTRE

APPROUVE les termes de la convention d'attribution d'un chéquier-lecture d'une valeur de 45 € dans le cadre de l'opération «Lire-Ecrire-Grandir en Seine-Saint-Denis» à chaque enfant inscrit à l'accompagnement scolaire du centre socioculturel Maison du Centre pour l'année scolaire 2010/2011, dans la limite des places agréées par le Comité Départemental de Pilotage du CLAS, soit 75 enfants

Ont voté pour : 43

CM110317 - 24 - APPROBATION DE LA CONVENTION N° 11.034 D'ATTRIBUTION DE CHÉQUIERS LECTURE AUX ENFANTS PARTICIPANT AUX ACTIVITÉS D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRES DANS LES STRUCTURES AGRÉÉES CLAS DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION «LIRE ÉCRIRE GRANDIR EN SEINE-SAINT-DENIS – ÉDITION 2010-2011» DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CONCERNANT LE CENTRE SOCIOCULTUREL DES ECONDEAUX

APPROUVE les termes de la convention d'attribution d'un chéquier-lecture d'une valeur de 45 € dans le cadre de l'opération «Lire-Ecrire-Grandir en Seine-Saint-Denis» à chaque enfant inscrit à l'accompagnement scolaire du centre socioculturel des Econdeaux pour l'année scolaire 2010/2011, dans la limite des places agréées par le Comité Départemental de Pilotage du CLAS, soit 75 enfants

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 43

CM110317 - 25 - APPROBATION DE LA CONVENTION N° 11.035 D'ATTRIBUTION DE CHÉQUIERS LECTURE AUX ENFANTS PARTICIPANT AUX ACTIVITÉS D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRES DANS LES STRUCTURES AGRÉÉES CLAS DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION «LIRE ÉCRIRE GRANDIR EN SEINE-SAINT-DENIS – EDITION 2010/2011» DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CONCERNANT LE CENTRE SOCIOCULTUREL FÉLIX MERLIN.

APPROUVE les termes de la convention d'attribution d'un chéquier-lecture d'une valeur de 45 € dans le cadre de l'opération «Lire-Ecrire-Grandir en Seine-Saint-Denis» à chaque enfant inscrit à l'accompagnement scolaire du centre socioculturel Félix Merlin pour l'année scolaire 2010/2011, dans la limite des places agréées par le Comité Départemental de Pilotage du CLAS, soit 150 enfants

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 43

CM110317 - 26 - CONVENTION PORTANT LABELLISATION DU POINT INFORMATION JEUNESSE AVEC LA DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

APPROUVE la convention à intervenir entre la Ville d'Epina y sur Seine et la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, fixant les objectifs communs,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 43

CM110317 - 27 - APPROBATION DU PROTOCOLE DE RELOGEMENT DE LA TOUR 4 K RUE DUMAS DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN D'EPINAY-SUR-SEINE

APPROUVE le protocole de relogement du projet de Rénovation Urbaine du 4 K rue Dumas à Epina y-sur-Seine,

AUTORISE le Maire à signer ledit protocole,

Ont voté pour : 36 ; abstentions : 7

CM110317 - 28 - RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE LOUIS PASTEUR - APPROBATION DE L'AVANT PROJET DÉTAILLÉ ET DE SON ENVELOPPE FINANCIÈRE - AUTORISATION DE SIGNER LE PERMIS DE CONSTRUIRE

APPROUVE l'avant projet détaillé de l'opération de restructuration de l'école maternelle Louis Pasteur à Epina y-sur-Seine,

APPROUVE le montant prévisionnel des travaux y compris les options est fixé à 841 130,91 €H.T.

Montant en base : 702 154,66 €

Montant des options : 138 976,25 €

AUTORISE le Maire à déposer et à signer au nom de la commune la demande de permis de construire.

Ont voté pour : 43

CM110317 - 29 - DÉMOLITION DES LOCAUX SITUÉS AU 64 AVENUE DE LA MARNE

AUTORISE le Maire à déposer et à signer au nom de la commune la demande de permis de démolir des locaux du 64 avenue de la Marne.

Ont voté pour : 43

CM110317- 30 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE ENTRE LA VILLE, PLAINE COMMUNE ET L'E.P.F.I.F.

APPROUVE la convention d'intervention foncière entre la ville d'Epina y-sur-Seine, la Communauté d'Agglomération et l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France,
AUTORISE le Maire à signer la convention et les documents afférents.

Ont voté pour : 43

CM110317 - 31 - PROJET DE RÉNOVATION URBAINE D'EPINAY-SUR-SEINE : VALIDATION DE L'AVENANT N° 11

APPROUVE l'Avenant n° 11 de la convention A.N.R.U. tel qu'il est annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant et toute pièce afférent au dossier.

Ont voté pour : 35 ; abstentions : 8

CM110317 - 32 - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL DU LOT DE VOLUME N°7 CORRESPONDANT À LA BIBLIOTHÈQUE PIERRE MENDES FRANCE SISE 23, RUE DE PARIS À EPINAY-SUR-SEINE

CONSTATE la désaffectation du lot de volume n° 7 correspondant à la Bibliothèque Pierre Mendès France, d'une surface utile de 449 m² située 23, rue de Paris à EPINAY-SUR-SEINE, dépendant de l'ensemble immobilier cadastré section AG n° 73 – 80 – 82 et 86.

DECIDE le déclassement dudit lot de volume du domaine public en vue de son incorporation dans le domaine privé communal.

Ont voté pour : 36 ; contre : 4 ; abstentions : 3

CM110317 - 33 - CRÉATION DU POSTE DE RESPONSABLE DE LA VIDÉO PROTECTION

DECIDE la création du poste de Responsable de la vidéo-protection, dont le recrutement sera assuré par voie contractuelle, et d'en fixer la rémunération par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

DIT que l'agent recruté bénéficiera des avantages collectivement acquis par le personnel communal en matière de prime annuelle, et qu'il sera soumis aux dispositions du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 36 ; contre : 4 ; abstentions : 3

CM110317 - 34 - MODIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ASSISTANTES MATERNELLES

DECIDE à compter du 1^{er} janvier 2011 de rémunérer congés payés des assistantes maternelles selon les indications ci-dessous :

Paiement des congés annuels :

L'agent percevra une indemnité représentative des congés annuels correspondant à 10 % du salaire brut imposable perçu pendant la période de référence (du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N-1). Elle sera versée en deux fois : 4/5^{ème} durant les congés d'été et 1/5^{ème} au mois de décembre.

Le salaire versé pendant les congés exceptionnels (journées volantes, journées exceptionnelles, hospitalisation des enfants) et les repos compensateur est égal au montant du salaire de base hors heures supplémentaires perçu par enfant habituellement confié à l'assistante maternelle.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012 du budget communal.

Ont voté pour : 43

CM110317 - 35 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

DECIDE les modifications indiquées au tableau des emplois ci-dessous à compter du 1^{er} avril 2011,

Grade	Effectif budgétaire actuel	Création	Suppression	Nouvel effectif budgétaire
Brigadier*	6	1		7
Gardien	12		1	11
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	216		1	215
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe **	8	1		9
Attaché	25	1		26
Rédacteur	25		1	24
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	28	1		29
Agent social de 2 ^{ème} classe	23		1	22
TOTAL	343	4	4	343

* effet au 1^{er} janvier 2011

** effet au 1^{er} février 2011

Ont voté pour : 43

CM110317 – 36 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE EN MATIERE DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER N°S 1338 AU 1372 – 1374 AU 1376 – 1378 AU 1387 – 1389 AU 1420

PREND ACTE des décisions en matière de droit de préemption urbain, relatives aux déclarations d'intention d'aliéner n°1338 au 1372 – 1374 au 1376 – 1378 au 1387 – 1389 au 1420.

CM110317 - 37 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU C.G.C.T. CONFORMÈMENT A LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE des décisions prises janvier et début février 2011 dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Secrétaire,

Le Maire,